



MODALITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION 2023

1 – CONDITIONS FINANCIÈRES

La participation aux cours dispensés par Espace Japon nécessite le paiement des frais de scolarité dans leur totalité.

2 – FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Tout étudiant non débutant complet doit passer un test de niveau avant le début des cours.

Le client peut effectuer son inscription :

- ❖ en ligne : à partir de notre site Internet www.espacejapon.com

Créer son compte personnel et choisir ses cours

Payer la totalité des frais de scolarité trimestriels en ligne.

- ❖ par correspondance :

Payer au choix, soit les arrhes, soit la totalité des frais de scolarité

Le paiement peut être effectué : • par chèque en euros • par carte bancaire

Renvoyer le bulletin d'inscription et les frais par courrier postal : Espace Japon 12 rue de Nancy 75010 Paris

Lorsque le client effectue son inscription par correspondance ou en ligne, il dispose d'un droit de rétractation de 14 jours quant à son Inscription, sans avoir à justifier un motif. Ce délai de rétractation court à compter de la date de réception du règlement. Lorsque le délai des quatorze jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvré suivant. Le client souhaitant faire usage de son droit de rétractation est tenu de le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, par

écrit et par voie postale à l'adresse suivante : Espace Japon 12 rue de Nancy 75010 Paris

- ❖ sur place : L'étudiant doit se présenter à Espace Japon 12 rue de Nancy 75010 Paris muni des documents suivants le formulaire et/ou le devis de formation dûment signé et approuvé par le client. Payer au choix, soit les arrhes, soit la totalité des frais de scolarité

3 - REPORT / ANNULATION

Avant le début des cours : Le client sera en droit de différer son Inscription aux Cours pour un report maximum de 6 mois. Un seul report est autorisé, sous réserve de la réception par Espace Japon d'une demande écrite au moins 15 jours ouvrés avant la date initialement prévue de début des cours.

En cas d'annulation ou d'absence d'inscription définitive, les arrhes – 80 € – ne sont pas remboursables.

Après le début des cours : Une fois les cours commencés, et en cas d'absence à un ou plusieurs cours, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelque raison que ce soit. Toutefois, en cas de survenance de maladie grave et/ou d'incapacité dûment justifiée par un certificat médical, empêchant de suivre les cours pendant une durée de plus de 4 semaines consécutives, l'étudiant pourra demander le report de ces cours dans une période limitée à 6 mois après la date d'interruption des cours. La demande écrite, accompagnée des justificatifs, doit parvenir à Espace Japon au plus tard 15 jours après la date d'interruption des cours. Tout report accordé est non remboursable et non transférable sur le compte d'autres étudiants.

4 - MODIFICATIONS

Espace Japon se réserve le droit :

1. d'annuler un cours où l'effectif serait insuffisant. Dans le cas où un autre cours de niveau équivalent ne pourrait être proposé, l'intégralité des Frais de Scolarité correspondants sera remboursée au client. Si cette annulation devait affecter la totalité des cours choisis par le client, le Droit d'Inscription trimestriel sera également remboursé.

2. de modifier, en cas de nécessité, les horaires et le calendrier des cours, sous réserve d'en informer préalablement l'étudiant et le Client.

5 - ASSURANCE

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont obligatoires et à la charge du client.

6 - ATTESTATION D'ASSIDUITÉ

L'étudiant est tenu de suivre les cours avec assiduité. Une attestation de présence sera délivrée sur demande.

7 - EXCLUSION

En cas de comportement inadapté de l'étudiant, Espace Japon se réserve le droit d'interrompre la formation de l'étudiant fautif, sans remboursement de ses cours.